

ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE SOCIÉTALE DES COLLECTIVITÉS

Le développement durable permet de promouvoir, par l'action collective et dans la durée, un développement économique, environnemental et social, centré sur l'intérêt, les potentiels et les besoins des populations actuelles, à commencer par les plus démunies, et garantissant la préservation des ressources et le devenir des générations futures.

Commission mondiale des Nations Unies sur l'environnement et le développement, 1987.

En l'espace d'une vingtaine d'années, le développement durable s'est imposé au rang des grandes priorités de l'action publique, aux niveaux international, européen et français.

Les collectivités territoriales ont un rôle clé à jouer dans la mise en œuvre de politiques qui intègrent les principes du développement durable. C'est le sens de l'article 28 de l'Agenda 21, le programme d'action élaboré par les participants au Sommet de la Terre organisé par l'ONU à Rio, en juin 1992.

Parallèlement, les lois de décentralisation ont conforté les collectivités dans leur rôle d'acteur de premier plan dans la prestation de services publics et dans l'exercice de la démocratie locale. La collectivité territoriale est par nature une structure socialement responsable, comme en témoigne la définition de leur libre administration :

[Les collectivités] concourent avec l'Etat à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique, ainsi qu'à la protection de l'environnement, à la lutte contre l'effet de serre par la maîtrise et l'utilisation rationnelle de l'énergie, et à l'amélioration du cadre de vie.

[...Elles] constituent le cadre institutionnel de la participation des citoyens à la vie locale et garantissent l'expression de sa diversité. Art. 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans un contexte d'interrogations sur la soutenabilité de la dépense publique et de contestations des compensations de transferts de compétences, les collectivités peuvent-elles encore se donner les moyens d'entreprendre des politiques innovantes de développement durable des territoires ? Ces marges de manœuvre sont-elles suffisantes pour inscrire leurs politiques dans la durée et les réorienter selon les besoins exprimés sur leur territoire ?

Evaluer la Performance Sociétale d'une Collectivité

Signe du caractère prégnant du développement durable, les cadres de référence en matière de développement durable se sont multipliés ces dernières années en France, au risque de semer la confusion dans les esprits. Aux référentiels internationaux¹, s'ajoutent les référentiels nationaux tels que la loi sur les Nouvelles Responsabilités Économiques (2001), la Charte de l'environnement (adossée à la Constitution en 2005), et la nouvelle Stratégie Nationale de Développement Durable pour 2010-2013. Précédées par la sphère économique dans la mesure de leurs actions en faveur du développement durable, les collectivités se sont progressivement tournées vers des outils analogues destinés à l'action publique territorialisée.

OpinionWay et Public Evaluation System ont créé, en partenariat, un modèle d'évaluation intégrant l'exigence démocratique et la soutenabilité financière aux spécificités d'action des collectivités. Ce modèle d'évaluation s'inspire de la notion de responsabilité sociétale par la prise en considération des parties prenantes à l'action publique, c'est-à-dire les citoyens, les agents et les élus.

¹ Certification ISO 14001, *Global Reporting Initiative*, Convention européenne d'Aarhus, etc.

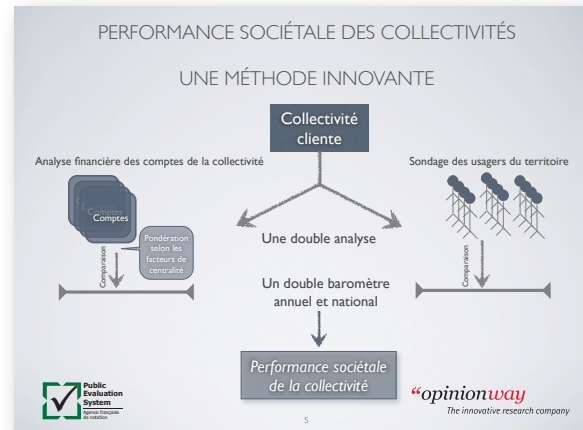
Acteur institutionnel, la collectivité est en effet une organisation dont les pratiques internes et les politiques constituent les premiers leviers de promotion du développement durable.

L’ambition de l’évaluation la Performance Sociétale des Collectivités proposée par OpinionWay et Public Evaluation System est double : elle conjugue la mesure des capacités d’action de la collectivité en matière de développement durable avec la perception que s’en font les citoyens.

Une méthodologie innovante

L’évaluation de la Performance Sociétale de la Collectivité s’articule autour de deux axes, détaillés dans un document technique de présentation² :

- Une étude d’opinion réalisée auprès d’un échantillon représentatif. Cette étude portera sur la perception des actions clés de la collectivité par les parties prenantes que sont les usagers de son territoire. La portée de l’investissement de la collectivité en faveur du développement durable repose sur l’adhésion des citoyens au projet et sa reconnaissance.



Quel est l'apport du sondage à la mesure de la performance sociétale des collectivités?

« OpinionWay possède une grande expérience dans l’élaboration de questionnaires sur ces problématiques. L’étude nationale réalisée en 2010 auprès d’un échantillon de 2 000 personnes, représentatif de la population française nationale, comprend des questions sur la connaissance du développement durable, de la collectivité, et l’appréciation portée sur les compétences exercées à tous les échelons de collectivité. Nous proposons une trame de questionnaire qui permettra de comparer les résultats de la collectivité au baromètre national ainsi qu’aux résultats obtenus des collectivités analogues. Le questionnaire est élaboré conjointement par les responsables de l’étude de la collectivité et par OpinionWay pour durer environ 15 minutes et comprend une question ouverte. »

Bruno Jeanbart, Directeur Général adjoint d’OpinionWay

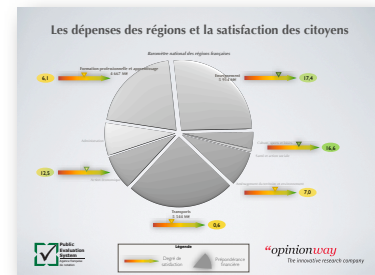
- Une analyse financière des comptes de la collectivité centrée sur ses domaines d’intervention et sa capacité à réorienter ses actions. Le budget est à la fois condition et moyen d’une gestion durable et respectueuse de l’environnement et des hommes.

Quel est l'apport de l'analyse financière à la mesure de la performance sociétale des collectivités?

« Evaluer la soutenabilité budgétaire d’une collectivité consiste à identifier les marges de manoeuvre disponibles pour orienter les politiques, intégrer de nouvelles exigences environnementales, sociales, économiques. Comme le sondage, l’évaluation financière est comparative et systémique: les résultats de l’analyse d’une collectivité sont exprimés en référence aux valeurs moyennes constatées dans des collectivités analogues. Nous nous appuyons sur nos bases de données, retraçant les comptes de près de 1 100 collectivités depuis 2001. Si chacun des indicateurs financiers (marges de manoeuvre, fiscalité, soutenabilité du fonctionnement et de la dette, investissement) apporte un éclairage particulier à certains postes de dépenses ou de recettes, c’est de leur mise en relation que peut être dégagée une lecture dynamique du budget et éclairer ainsi les orientations prises par les élus quant à leur pérennité. »

Stanislas Boutmy, Directeur Général de Public Evaluation System

Un double baromètre national est ainsi élaboré chaque année, recensant les pratiques et les situations à l'échelle de l'ensemble du territoire. Un Comité scientifique constitué de personnalités maîtrisant les enjeux de l'action publique territorialisée et du développement durable (Jean-Luc Boeuf, François Leblond, Vincent Renard et la commission Croissance responsable de CroissancePlus) s'est régulièrement réuni en 2009 afin d'affiner le modèle d'évaluation.



L'évaluation de la Performance Sociétale de votre Collectivité vous permettra de comparer votre politique de développement durable à des références nationales. Vous disposerez d'un constat indépendant de vos points forts et de vos marges de progression.

La mesure de la Performance Sociétale des Collectivités constitue un outil objectif d'évaluation des pratiques, dont les résultats peuvent être vecteurs d'une mobilisation des équipes dans une démarche co-construite d'amélioration et de progrès.

L'évaluation réalisée par la Performance Sociétale des Collectivités ne porte pas de jugement puisqu'elle recense et compare les pratiques existantes, il ne s'agit pas d'une « évaluation sanction » ou d'une « évaluation communication », mais d'une « évaluation implication », inscrite dans une démarche de progrès³.

Le livrable

Le rapport remis à la collectivité comportera les résultats détaillés du sondage et des indicateurs financiers, exprimés systématiquement en référence aux résultats nationaux. Une synthèse croisée visera à faire ressortir les points forts de votre collectivité et ses marges de progression.

Pour l'évaluation des villes et de leurs intercommunalités, leur performance sociétale sera appréciée à l'aune de leur degré d'attractivité vis-à-vis des territoires limitrophes. Ce degré d'attractivité induit des charges de centralité tout en étant vecteur de reconnaissance et donc levier de changement. Nos travaux de recherche se poursuivent actuellement afin de proposer aux départements et aux régions des indicateurs spécifiques aux contextes étudiés afin de déceler les capacités d'entraînement de la collectivité à l'échelle de son territoire et de sa sphère d'influence.

La conduite d'une évaluation de la Performance Sociétale d'une Collectivité est facturée forfaitairement trente mille euros hors taxes.

Contacts

Public Evaluation System

Stanislas Boutmy
Directeur Général
01 49 49 03 34

s.boutmy@public-evaluation.com

OpinionWay

Charles-Henri d'Auvigny
Directeur Général adjoint
01 78 94 89 93

chdauvigny@opinion-way.com

³ Repris de C. Bodet et A. Hache, « Collectivités territoriales et responsabilité sociale des organisations : quelle impulsion ? », *Développement durable et territoires*, Points de vue, mis en ligne le 24.11 2006.